CRÉDIT D'IMPÔT DE L'ONTARIO POUR LES MAISONS D'ÉDITION DÉCLARATION DE L'AUTEUR

(DOIT ÊTRE REMPLI PAR TOUS LES « AUTEURS » [Y COMPRIS LES ILLUSTRATEURS DE LIVRES POUR ENFANTS])

Directives: Veuillez remplir toutes les sections du formulaire.

Nom de l'auteur:

Titre du livre:

Ti	tre du livre:
Αd	dresse:
	(Veuillez fournir l'adresse complète avec le code postal)
1.	Concernant le titre figurant ci-dessus, je certifie par la présente qu'à la date où le contrat de publication du livre a été conclu (
	citoyen canadien résident permanent du Canada, au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (Canada) une personne autochtone admissible à la citoyenneté canadienne en vertu des lois du Canada un non-Canadien
-	Concernant le titre figurant ci-dessus, je certifie par la présente qu'à la date où le contrat de publication du livre a été conclu, je résidais ordinairement au Canada et mon adresse était alors : (cochez l'une des cases suivantes) la même que ce qui figure ci-dessus différente (
_	(Veuillez fournir l'adresse complète avec le code postal)
	S. O. (si la résidence ordinaire n'est pas au Canada)
3.	Je conviens que la maison d'édition se basera sur la présente Déclaration pour sa demande relative au crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition, qui est administré conjointement par Ontario Créatif et l'Agence du revenu du Canada et pourrait faire l'objet d'un audit du gouverneme Je certifie par la présente que les renseignements figurant ci-dessus sont exacts.
4.	J'autorise Ontario Créatif à divulguer tout renseignement figurant dans la présente à l'Agence du revenu du Canada.
5.	Les renseignements obtenus en relation avec la présente Déclaration ont été collectés conformément à l'article 95 de la <i>Loi sur les impôts</i> . Ils serviront à traiter la demande de la maison d'édition visant à obtenir le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition. Pour toute question relative à la collecte de renseignements, communiquez avec nous à <u>taxcredits@ontariocreates.ca</u> ou au 416-642-6659.
 Si	gnature du déclarant — — — — — — — — — — — — — — — — — — —

- 1. «auteur» s'entend en outre de l'illustrateur dans le cas d'une œuvre littéraire qui est un livre pour enfants ;
- 2. «auteur canadien admissible» a l'égard d'une œuvre littéraire, s'entend d'un particulier qui :
 - a) d'une part, lors de la conclusion du contrat d'édition de l'œuvre littéraire, réside ordinairement au Canada et est citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)